

**Examen au cas par cas pour les cartes communales :  
Liste d'informations devant être fournies par la collectivité**

<b>Renseignements généraux</b>	
Procédure concernée (élaboration, révision)	Elaboration Carte Communale
Commune concernée	GIRONDELLE (08)
Nombre d'habitants de la commune	165
Superficie de la commune	13,2 km <sup>2</sup>

<b>Identification du demandeur</b>	
Personne publique responsable	Commune de GIRONDELLE
Coordonnées	Mairie de GIRONDELLE 1 place de la Mairie 08260 GIRONDELLE

<b>Renseignements concernant le projet porté par le document</b>
<b>Quels sont les objectifs et les grandes orientations de la carte communale ?</b> <i>S'il y a eu une délibération du Conseil municipal en ce sens, joindre la délibération engageant la procédure d'élaboration ou de révision.</i>

Les objectifs et les grandes orientations de la carte communale sont les suivants :

- Lever l'inconstructibilité au-delà de l'existant
- Encadrer les règles de constructibilité sur la commune
- Définir l'aménagement des villages et hameaux
- Valoriser le foncier appartenant à la commune en zone constructible sur le hameau de Wagny
- Protéger et mettre en valeur le territoire communal
- Augmenter le nombre d'habitant en fonction des dynamiques démographiques attendues, tout en limitant la consommation foncière.

**Comment ces orientations sont-elles traduites dans le projet de document graphique ?** (ex : ouverture ou fermeture, réduction ou extension de zones constructibles, création d'un secteur réservé à l'implantation d'activités...)

*Le cas échéant, joindre le zonage en cours d'élaboration.*

Définition des surfaces nécessaire en fonction d'un scénario de développement issue de la poursuite de la croissance démographique observée ces dernières années, en respectant les recommandations du Grenelle 2 et la loi ALUR en terme de densité et en identifiant les dents creuses tout en ayant une adaptation au contexte communal.

Définition des limites urbaines du village (deux entités) et des hameaux par un zonage constructible reprenant l'existant et ouverture à l'urbanisation de nouveaux terrains adjacents au bâti existant en tenant compte des contraintes naturelles, technologiques et des servitudes.

Prise en compte de l'activité agricole, des éléments naturels à protéger d'intérêt paysager et/ou environnemental en limite des villages et hameaux.

<b>Le projet a-t-il un impact sur les territoires limitrophes ? Si oui, lequel ?</b>
Non.



Contexte de la procédure	
<b>Le projet sera-t-il soumis à d'autres types de procédure ou consultations réglementaires ? Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autres procédures ? Si oui, précisez.</b>	
Avis de la Chambre d'Agriculture, du CRPF et de la CDPENAF sur la consommation d'espace (procédure Carte Communale « classique »). Pas d'autres procédures.	
<b>Le projet est-il concerné par :</b>	
- les dispositions de la loi Littoral ?	Non.
- un SCoT, un schéma de secteur ? Si oui, lesquels ?	Non.
- un (ou plusieurs) SDAGE ou SAGE ? Si oui, lesquels ?	SDAGE Bassin Rhin-Meuse
- un schéma départemental des carrières ?	Non.
- un PDU ?	Non.
<b>Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le document en vigueur a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?</b>	
Aucun document d'urbanisme en vigueur.	

Renseignements sur le (ou les) site(s) Natura 2000 justifiant de la demande d'examen au cas par cas et sur les caractéristiques des incidences potentielles du projet	
<b>Précisez le ou les sites Natura 2000 présents sur les communes limitrophes. Joindre un plan de situation avec les communes limitrophes et les sites Natura 2000.</b>	
FR2112013 - Plateau ardennais, <i>Site de la directive "Oiseaux"</i> . Elle est notamment présente sur les communes limitrophes de Girondelle suivantes : Eteignières, Maubert-Fontaine (carte page 24 du rapport de présentation)	
<b>Pour chaque site Natura 2000 :</b>	
• indiquez sa surface	75 665 hectares



<p>• <b>Décrivez les milieux et/ou espèces qui y sont rencontrés et les enjeux de préservation associés</b></p>	<p><b>Caractère général du site</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="550 264 1204 293">Classes d'habitats</th> <th data-bbox="1204 264 1394 293">Couverture</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="550 293 1204 322">Forêts caducifoliées</td> <td data-bbox="1204 293 1394 322">66%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="550 322 1204 351">Forêts de résineux</td> <td data-bbox="1204 322 1394 351">20%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="550 351 1204 380">Forêts mixtes</td> <td data-bbox="1204 351 1394 380">4%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="550 380 1204 454">Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées</td> <td data-bbox="1204 380 1394 454">4%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="550 454 1204 483">Autres terres arables</td> <td data-bbox="1204 454 1394 483">2%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="550 483 1204 557">Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)</td> <td data-bbox="1204 483 1394 557">1%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="550 557 1204 586">Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,</td> <td data-bbox="1204 557 1394 586">1%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="550 586 1204 616">Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)</td> <td data-bbox="1204 586 1394 616">1%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="550 616 1204 645">Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana</td> <td data-bbox="1204 616 1394 645">1%</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Vulnérabilité</b></p> <p>Les espèces à affinité rupestre - Hibou grand-duc et Faucon pèlerin - sont réapparues sur le site respectivement en 1988 et 1994. Les populations, en très faibles effectifs se maintiennent en absence de dérangements des falaises occupées en période de nidification.</p> <p>Les espèces forestières à affinité submontagnarde - Gélinoite des bois et Tétrasyre - donne son originalité à la ZPS.</p> <p>La Gélinoite des bois reste étendue à l'ensemble du massif mais en faibles densités. Une meilleure localisation des populations couplée à des travaux ponctuels d'amélioration des habitats forestiers devrait permettre une stabilisation, voire une remontée des effectifs.</p> <p>La population de Tétrasyre, forte de 20 mâles chanteurs en 1982, est très réduite mais encore présente aujourd'hui. Quelques individus isolés sont observés tous les ans sur le plateau.</p> <p>Le vieillissement des peuplements forestiers favorise les picidés et les espèces inféodées comme la chouette de Tengmalm.</p> <p>La petite population de Cigogne noire trouve des conditions idéales dans le Plateau ardennais : forêts étendues, quiétudes, nombreuses zones humides pour son alimentation. Les nouveaux nids méritent d'être localisés avec précision, pour diminuer leur dérangement possible en période de nidification.</p> <p>Pour le Tétrasyre et la Cigogne noire, la régression des habitats par réduction de la diversité des milieux forestiers et humides est aussi à prendre en considération.</p>	Classes d'habitats	Couverture	Forêts caducifoliées	66%	Forêts de résineux	20%	Forêts mixtes	4%	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4%	Autres terres arables	2%	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%	Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1%
Classes d'habitats	Couverture																				
Forêts caducifoliées	66%																				
Forêts de résineux	20%																				
Forêts mixtes	4%																				
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4%																				
Autres terres arables	2%																				
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%																				
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%																				
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%																				
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1%																				
<p>• <b>Précisez si votre commune se situe en amont ou en aval hydraulique</b></p>	<p>Girondelle se trouve en aval hydraulique du site.</p>																				
<p><b>Précisez comment les enjeux liés aux sites Natura 2000 ont été pris en compte dans le projet.</b></p>																					
<p>Ouverture à l'urbanisation en continuité urbaine des villages et du hameau de Wagny. Protection des zones à sensibilités environnementales sur l'ensemble de la commune en zone Non constructible.</p>																					



**Le projet d'aménagement est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur le ou les sites Natura 2000 des territoires limitrophes ? Expliquez pourquoi.**

Aucunes menaces, pressions et activités pouvant avoir des répercussions notables sur le site ne sont recensées.

Aucun plan de gestion n'existe à ce jour et le Documents d'objectifs est en cours d'élaboration.

Le projet d'aménagement n'est pas susceptible d'occasionner des incidences significatives sur le site Natura 2000 compte-tenu de son éloignement, de sa nature géologique et position géographique et de l'ouverture raisonnable à l'urbanisation de terrain nouvellement constructible en continuité urbaine et/ou en enclave.

**Renseignements sur les autres enjeux environnementaux des zones susceptibles d'être touchées par le document et sur les caractéristiques de l'impact potentiel du projet**

*Une cartographie superposant les zones de projet avec les zones à enjeu environnemental peut utilement être jointe au dossier transmis à l'autorité environnementale. ( → voir Rapport de Présentation)*

**Limitation de la consommation d'espace et lutte contre l'étalement urbain**

Quels sont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espace ?	Mise en place d'un scénario de croissance en cohérence avec le développement démographique des dernières années et respect des recommandations du Grenelle 2 et de la loi ALUR (base de calcul de 15 logements à l'hectare), néanmoins mise en place d'un coefficient de rétention foncière multipliant par 2 les surfaces nécessaires à ouvrir à l'urbanisation pour minimiser les situation de blocage du foncier privé (la commune ne disposant que de foncier sur le hameau de Wagny et les dents creuses appartiennent à des privés).
---	--

Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?	Poursuite de l'évolution démographique stable et positive des 10 dernières années pour les 10 prochaines années.
--	--

Sur quelles perspectives de développement (démographique, économique, touristique, d'équipements publics) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espace ?	+ 8 habitants entre 1999 et 2012 Estimation de + 26 habitants entre 2014 et 2024 Position géographique à proximité des axes de communication et d'un pôle de services. Qualité et cadre de vie en font son atout principal.
---	--

**Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire ? Si oui :**

Quelle est approximativement la superficie consommée ?	2,2569 hectares dont 0,5226 ha en dents creuses et 1,7343 ha en extension.
--	--

Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (densification, dents creuses, friches, logements vacants...) ont été préalablement examinées ?	Dents creuses : 0,2986 sur Girondelle et 0,2240 ha sur Foulzy Les logements vacants : - 2 sur le village de Girondelle, - 2 sur le village de Foulzy, - 1 sur le hameau de La Demi-verge Densification des deux villages et du hameau de Wagny.
---	--



<p>Expliquer dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers,</li> <li>- en termes de mobilité, d'émission de gaz à effet de serre</li> <li>- sur la santé humaine...</li> </ul>	<p>Ouverture à l'urbanisation en continuité urbaine des villages.</p> <p>3 % impactent des jardins/vergers</p> <p>45 % impactent des pâtures</p> <p>23% sont des dents creuses</p> <p>29 % impactent des grandes cultures</p> <p>La commune s'est attachée autant que possible à limiter les zones constructibles sur l'espace agricole productif.</p>
--	--

<b>Milieus naturels et biodiversité</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Le projet de carte communale prévoit-il des zones constructibles dans ces secteurs ou à proximité immédiate ?
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?		<b>X</b>	
Parc national, parc naturel régional ou réserve naturelle ?	<b>X</b>		Parc Naturel Régional des Ardennes ( <i>p12 à 16 du rapport de présentation</i> )
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ?	<b>X</b>		ZNIEFF de type I Prairie de fauche oligotrophe au Sud-Est de Mon Idée à Foulzy ( <i>p24 à 26 du rapport de présentation</i> )
Arrêté préfectoral de biotope ?		<b>X</b>	
Continuité écologique connue ou repérée sur la commune?	<b>X</b>		Oui ( <i>page 28 du rapport de présentation</i> )
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, repérée par un document de rang supérieur ou un autre document ? Ou identifiée au titre de la convention RAMSAR ?		<b>X</b>	
<b>Paysages, patrimoine naturel et bâti</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Le projet de carte communale prévoit-il des zones constructibles dans ces secteurs ou à proximité immédiate ?
Eléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologiques) ?		<b>X</b>	
Site classé ou projet de site classé ?		<b>X</b>	



Site inscrit ?		X	
ZPPAUP ou AVAP ?		X	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur ?		X	
Directive de protection et de mise en valeur des paysages ?		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur ?		X	

<b>Ressource en eau</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Le projet de carte communale prévoit-il des zones constructibles dans ces secteurs ou à proximité immédiate ?
Périmètre de protection (immédiat, rapproché, éloigné) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Des 500 captages prioritaires Grenelle 2 ?		X	
Des captages repérés par un SDAGE ?		X	
Les ressources en eau sont-elles suffisantes pour assurer les besoins : alimentation en eau potable et autres usages ?	X		La pression est suffisante partout et le territoire bien desservi. L'alimentation de maisons supplémentaires ne devrait poser aucun problème.
Y-a-t-il des risques de conflits entre ces différents usages ?		X	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		X	
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?	X		Assainissement autonome sur les deux villages et les hameaux.



<b>Risques et nuisances</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par une :	Oui	Non	Si oui, lesquelles ? Le projet de carte communale prévoit-il des zones constructibles dans ces secteurs ou à proximité immédiate ?
Zone exposée aux risques naturels (inondation, ruissellement, effondrement, glissement de terrain...) ?	X		Remontée de nappes : une nappe sub-affleurante dans la moitié Sud de la commune au Nord des villages de Foulzy et Girondelle et comprenant les hameaux Aléa retrait-gonflement des argiles : Une zone d'aléa retrait-gonflement faible à moyen est également identifiée par le BRGM sur le territoire. la commune de Girondelle est concernée par les risques suivants :  - Inondation et coulées de boues reconnus par arrêtés ministériels de reconnaissance de catastrophe naturelle des 3 août 1983 et 21 février 1995 (source Prim.net)  - Inondation, coulées de boues et mouvements de terrain reconnus par arrêtés ministériels de catastrophe naturelle du 29 décembre 1999 (source Prim.net)  Séisme, zone de sismicité : la commune de Girondelle est classée en zone de sismicité 2 (faible)
Zone d'écoulement ou d'infiltration d'eau pluviale ?		X	
Zone exposée aux risques technologiques ?		X	
Zone exposée au bruit ?		X	La RD 8043 est classée à grande circulation

#### **Auto-évaluation**

Estimez-vous qu'il est nécessaire que le projet de carte communale fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. *Il est possible de joindre tout autre document paraissant utile à l'instruction de la demande.*

Le projet de Carte Communale de Girondelle devrait être dispensé d'évaluation environnementale compte-tenu de la nature du projet, du positionnement et des caractéristiques du site Natura 2000. Le projet communal est respectueux de la prise en compte et de la protection de l'environnement, de la préservation des sites sensibles et de la maîtrise de la consommation d'espace. Le diagnostic territorial ayant identifié en amont ces enjeux qui ont été pris en compte dans les choix communaux. La commune a souhaité mettre en place une carte communale avant tout pour clarifier les potentialités de développement sur les villages, et permettre une instruction des droits du sol plus simple dans l'intérêt des particuliers.

*(voir Rapport de Présentation)*

